

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

A PUTANGES LE LAC

Etaient présents : Sébastien LEROUX, Gérard GRANDSIRE, Jeanne GUILLOUET, Alix DAUGER, Sébastien BEAUFRERE, Sylvain GAUDIN, Philippe MALLARD, Yvette RUBAN, Philippe GRANDIN, Sophie PICHONNIER, Dominique LEMANCEL, Joël CARON, Xavier LE MENAHES, Jean ONFROY, Lucien BUAT, Katia HALLUIN, Dominique PICHONNIER, Jean-Claude BIGNON, Isabelle MOITEAUX, Marie-Françoise FROUEL, Pierre MADELINE, Marie-Cécile LEPELIER, Patrice LIENART, Nelly GREUSARD, Michel PETIT, Christine POMMIER, Annette MARTIN.

Absents excusés ayant donné procuration : François MONTAMBAULT à Marie-Françoise FROUEL, Annick MACE à Philippe MALLARD, Régis DUCHESNE à Alix DAUGER, Véronique DELAUNAY à Sébastien LEROUX, Jean-Louis PITEL à Jeanne GUILLOUET

Absent excusé : Denis MOREAU

Monsieur Philippe MALLARD a été désigné secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant le budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant le budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant le budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2020 concernant le budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2020.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 522 742,50 €
- Excédent d'investissement : 22 629,60 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget principal tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 25 437,36 €
- Déficit d'investissement : 105 311,79 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget PSLA tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 7 962,74 €
- Excédent d'investissement : 44 967,31 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget SPANC tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 7 221,37 €
- Déficit d'investissement : 159,03 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget Photovoltaïque tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020– BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE (Rapporteur Mme Alix DAUGER)

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2020 du budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Section de fonctionnement : Néant
- Déficit d'investissement : 79 171,44 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2020 du budget ZAE Fromentel tels qu'énoncés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget principal 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	70 845,96 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	451 896,54 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	522 742,50 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de	38 494,22 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	-15 864,62 €
soit un excédent d'investissement de	22 629,60 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	392 979,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	139 510,00 €
- un déficit d'investissement « reste à réaliser » de	- 253 469,00 €
soit un besoin de financement de	230 839,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - excédent d'investissement reporté	:	22 629,60 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	230 839,40 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement	:	291 903,10 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget PSLA 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	25 437,36 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €

soit un excédent de fonctionnement cumulé de 25 437,36 €

- un excédent d'investissement de l'exercice de	201 256,14 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 306 567,93 €

soit un déficit d'investissement de - 105 311,79 €

Restes à réaliser Dépenses d'investissement 17 254,00 €

Restes à réaliser Recettes d'investissement 0 €

- un déficit d'investissement « reste à réaliser » de - 17 254,00 €

soit un besoin de financement de 122 565,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit investissement reporté	:	- 105 311,79 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	25 437,36 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget SPANC 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit d'exploitation de l'exercice de	15 613,12 €
- un excédent d'exploitation antérieur reporté de	60 580,43 €

soit un excédent d'exploitation cumulé de 44 967,31 €

- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 6 758,65 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	14 721,39 €

soit un excédent d'investissement de 7 962,74 €

Restes à réaliser Dépenses d'investissement	133 000,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	139 000,00 €
- un excédent d'investissement « reste à réaliser »	+ 6 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :	
- Art 001 – excédent d'investissement reporté	7 962,74 €
- Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté	44 967,31 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget Photovoltaïque 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	1 383,61 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	5 837,76 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	7 221,37 €
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 207,00 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	47,97 €
soit un déficit d'investissement de	159,03 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0
soit un besoin de financement de	159,03 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :	
- Art. 001 - déficit d'investissement reporté :	159,03 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé :	159,03 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement :	7 062,34 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2020, pour le budget ZAE Fromentel 2021.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	0 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0 €
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 916,44 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 78 255,00 €
soit un déficit d'investissement de	- 79 171,44 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
 - Art. 001 - déficit d'investissement reporté : 79 171,44 €

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Lors du vote du Budget Primitif 2021, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, unanime, a décidé de fixer comme suit les taux d'imposition concernant les taxes directes locales pour l'année 2021, qui restent inchangés par rapport à l'année 2020 :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit Attendu</u>
Taxe Foncière sur Prop.Bâties	4 009 000	10,48 %	420 143
Taxe Fonc.sur Propr.non Bâties	1 514 000	16,24 %	245 874
Cotisation Foncière des Entreprises	644 400	8,60 %	55 418
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	46 600	18,06 %	8 416
	-----		-----
Total	6 214 000		729 851

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2021

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Communauté de Communes doit voter un taux et non plus un produit attendu de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) en application de l'article 107 de la loi de finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le même taux pour toutes les communes à savoir 14,93 % pour l'année 2021 avec le produit attendu suivant :

Zones de Perception	Bases prévisionnelles	Produit Attendu en €	Taux
01 Zone 1 Taux Plein 1	637 080	95 116	14,93 %
02 Zone 2 Taux Plein 1	3 187 848	475 945	14,93 %
TOTAUX	3 824 928	571 061	

VOTE DES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET COTISATIONS 2021

Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents décide de voter comme suit les subventions, participations et cotisations pour l'année 2021.

Organismes	Dépenses 2020	Dep 2020	BP 2021	
Agent Comptable du Collège (voyages)	700		700	
Agent Comptable du Collège (canoë)	1000		1000	
UNSS Association Sportive de Putanges	700		700	
Association Foyer du Collège (jardin pédagogique)	200		200	
APE Ecole de Bazoches	800		800	
APE Ecole de Putanges	800		800	
APE Ecole de Ste-Honorine la Guillaume	800		800	
APE Ecole Sainte-Thérèse de Putanges	800		800	
APE Ecole Saint Louis de Briouze	240		285	
Association OTSI	2000		5000	
Environnement et Vie en Pays de Briouze	100		100	
Un autre Chemin pour apprendre	500			
CPIE Collines Normandes	175		400	
Association Suzi Handicap Animal			250	
Chorale Accord			500	
Les Bielles de Giel	500		500	
Ecole de musique du Pays de Briouze	5304		4131	
Ecole de musique d'Ecouché			0	
Festivart Production	2000		4000	
Ecole de danse de Briouze - Arabesque	400		800	
Septembre Musical à Faverolles	2000		2000	
{	<i>USP Omnisports</i>	200	{	200
	<i>USP de Putanges Section Handball</i>	3000		3200
	<i>USP de Putanges Section Tennis</i>	3000		3000
<i>USP de Putanges</i> }	<i>USP Nautique</i>	2500	12050 }	2800
	<i>USP Tennis de Table</i>	100		100
	<i>USP Judo</i>	1200		2500
	<i>Pétanque</i>	250		250
	<i>Club de foot de Putanges</i>	3600		3600
	<i>Club de foot de Briouze</i>	2250		1700
	<i>Club Tennis de Briouze</i>	850		900
	<i>Club Tennis de Table de Faverolles</i>	100		100
	<i>USP Nautique (achat de canoës)</i>			3500
Activ'Orne	500		500	
SOMME NON ATTRIBUEE AUX ASSOCIATIONS			2384	
TOTAL	36 569		48 500	

La participation pour l'école de Musique de Falaise est versée à l'article 65548 (2 516 € en 2020) et 2 000€ en 2021

Un concert pour les enfants va être organisé par l'Orchestre Régional (coût estimé 635 € + prise en charge repas 5 pers)

ARTICLES 65541 et 65548

TIERS	OBJET	Dépenses 2020	B.P 2021
		Article 65541	
SITCOM	Part. enlèvement O.M	412 160,00	437 527,00
SIRTOM	Part. enlèvement O.M	115 839,00	133 215,00
SYMOA	Participation 11 communes	14 673,00	19 681,00
Synd. Rivières Orne Rouvre	Participation 6 communes	2 932,65	5 249,00
SMICO	Part. aux frais de Fonct.	1631,00	1 631,00
SIVOS Pays de Briouze	Participation	188390,29	172 125,00
FF Randonnée du calvados	Particip édition guide randofiches		175,00
INHARI	Part espace Conseil FAIRE		2 516,00
	TOTAL Article 65541	735 625,94 €	772 119,00
		Article 65548	
Ecole Privée Ste Thérèse	Participation frais scolarité (fonct.)	81 425,00	71 908,00
Ecole Privée St Louis	Participation frais scolarité (fonct.)	26 090,00	23 431,00
Ville de Flers	Frais scolarité	985,46	508,00
CDC Argentan	Frais scolarité	438,92	1 026,00
Ville de Falaise	Frais scolarité	865,00	865,00
CDC du Pays de Falaise	Ecole de Musique	2516,00	2 000,00
	TOTAL Article 65548	112 320,38 €	99 738,00

ARTICLE 6281

TIERS	OBJET	Dépenses 2020	B.P 2021
Ass des Maires de L'Orne	Cotisation	225,88	250,00
PETR Pays du Bocage	6 018 Hab x 1€	5 787,00	6 020,00
PETR (OCM)	6 018 Hab x 0,50€	2 893,50	3 010,00
Mission Locale	6 018 Hab x 0,80 €	4 932,80	4 815,00

Fédération VTT-FFC	Label Topo guides VTT	180,00	180,00
Orne Métropole	Cotisation	2 852,50	3 000,00
Initiative Orne	Cotisation	617,00	617,00
AFAC Agroforesteries		55,00	55,00
	TOTAL	17 543,68	17 947,00

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à madame DAUGER afin d'en présenter les orientations thématiques.

Madame Dauger détaille le budget par politiques.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur, pour donner lecture des chapitres du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2021.

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 20	BP 2021	Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	BP 2021
1	Déficit antérieur reporté	-	-	1	Excédent antérieur reporté	-	22 629,60 €
20	Dépenses imprévues	-	20 000,00 €	21	Virement de la section de fonctionnement	-	137 431,00 €
40	Transfert entre sections	-	-	24	Produit des cessions	-	886,00 €
41	Opérations patrimoniales	-	-	40	Transfert entre sections	-	109 124,00 €
103	Matériel scolaire	3 180,00 €	28 320,00 €	41	Opérations patrimoniales	-	-
113	Opération Lac de Rabodanges	129 350,00 €	10 000,00 €	10	Dotations fonds divers	27 200,00 €	276 809,40 €
16	Emprunts et dettes	-	107 305,00 €	13	Subventions d'investissement	62 310,00 €	110 116,00 €
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00 €	75 000,00 €	16	Emprunts et dettes	-	4 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	27 766,00 €	64 234,00 €	4582	Opérations d'investissement sous mandat	50 000,00 €	-
21	Immobilisations corporelles	162 683,00 €	102 668,00 €				
4581	Opérations d'investissement sous mandat	50 000,00 €	-				
TOTAL		392 979,00 €	407 527,00 €	TOTAL		139 510,00 €	660 996,00 €
TOTAL GENERAL			800 506,00 €	TOTAL GENERAL			800 506,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
11	Charges à caractère général	425 000,00 €
12	Charges de personnel	845 000,00 €
14	Atténuation de produits	177 799,00 €
22	Dépenses imprévues	14 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	137 431,00 €
42	Transfert entre sections	109 124,00 €
65	Autres charges de gestion	1 121 226,00 €
66	Charges financières	20 294,00 €
67	Charges exceptionnelles	100 980,00 €
TOTAL		2 950 854,00 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
2	Excédent antérieur reporté	291 903,10 €
13	Atténuation de charges	50 000,90 €
42	transfert entre sections	-
70	Produit des services	181 300,00 €
73	Impôts et taxes	2 104 411,00 €
74	Dotations fonds divers	271 239,00 €
75	Autres produits de gestion	52 000,00 €
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
TOTAL		2 950 854,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget 2021 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur, pour donner lecture des chapitres du budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2021.

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021
20	Immobilisations incorporelles		6 335,37 €	1	Excédent antérieur reporté		7 962,74 €
21	Immobilisations corporelles		11 490,00 €	21	Virement de la section de fonctionnement		4 000,00 €
45811	Opérations comptes tiers	133 000,00 €	192 320,63 €	45821	Opérations comptes tiers	139 000,00 €	192 183,26 €
TOTAL		133 000,00 €	210 146,00 €	TOTAL		139 000,00 €	204 146,00 €
TOTAL GENERAL			343 146,00 €	TOTAL GENERAL			343 146,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
11	Charges à caractère général	13 690,00 €
12	Charges de personnel	52 000,00 €
23	Virement à la section d'investissement	4 000,00 €
65	Autres charges de gestion	8 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	14 278,00 €
TOTAL		91 968,00 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
2	Excédent antérieur reporté	44 967,31 €
70	Produit des services	47 000,69 €
TOTAL		91 968,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe SPANC 2021 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS SUR LE BUDGET SPANC 2021

Considérant que les salaires du Technicien SPANC et de l'Agent effectuant des tâches administratives découlent de la compétence assainissement non collectif mais sont supportés par le Budget Principal de la CDC du Val d'Orne, il convient de faire des écritures comme suit sur les deux budgets :

Budget SPANC : Article 621 : 52 000 € Technicien SPANC : 38 500 €
Service administratif : 13 500 €

Budget Principal CDC : Article 70841 : 52 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire ces sommes aux budgets 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur, pour donner lecture des chapitres du budget annexe PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2021.

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021
1	Déficit antérieur reporté		105 311,79 €	1	Excédent antérieur reporté		
40	Transfert entre sections		38 313,32 €	21	Virement de la section de fonctionnement		54 246,00 €
16	Emprunts et dettes		152 650,89 €	40	Transfert entre sections		1 018,00 €
21	Immobilisations corporelles			10	Dotations fonds divers		33 256,00 €
23	Immobilisations en cours	17 254,00 €	2 746,00 €	16	Emprunts et dettes		227 756,00 €
TOTAL		17 254,00 €	299 022,00 €	TOTAL		- €	316 276,00 €
TOTAL GENERAL			316 276,00 €	TOTAL GENERAL			316 276,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
11	Charges à caractère général	39 900,00 €
23	Virement à la section d'investissement	54 246,00 €
42	Transfert entre sections	1 018,00 €
66	Charges financières	6 650,00 €
TOTAL		101 814,00 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
42	Transfert entre sections	38 313,32 €
75	Autres produits de gestion	63 500,68 €
TOTAL		101 814,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe PSLA 2021 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

EMPRUNT BANCAIRE POUR LE BUDGET ANNEXE PSLA

Monsieur le Président donne la parole à Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Cette dernière précise que le budget annexe 2021 du PSLA est comptablement équilibré par un emprunt d'un montant de 227 756 €, en recette d'investissement.

Par ailleurs, un emprunt d'un montant de 130 000 € fut souscrit en 2019 auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole (CRCA).

Ce dernier arrive à échéance et le remboursement en est attendu en juin prochain.

Afin d'honorer cette dernière, dans un contexte bancaire aujourd'hui plus favorable, il apparaît nécessaire et judicieux de souscrire un nouvel emprunt, sur une durée plus longue, plus en adéquation avec les recettes générées par les loyers actuels.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à bien vouloir délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents,

- ✓ Autorise, en conséquence, monsieur le Président, ou son représentant, à négocier et signer un contrat de prêt avec la CRCA, pour un montant total de 227 756 € et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur, pour donner lecture des chapitres du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2021.

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021
1	Déficit antérieur reporté		159,03 €	1	Excédent antérieur reporté		
40	Transfert entre sections		375,00 €	21	Dotations fonds divers		159,03 €
16	Emprunts et dettes		1 800,97 €	40	Virement de la section de fonctionnement		207,97 €
TOTAL		- €	2 335,00 €	TOTAL		- €	2 335,00 €
TOTAL GENERAL			2 335,00 €	TOTAL GENERAL			2 335,00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
11	Charges à caractère général	500,03 €
23	Virement à la section d'investissement	207,97 €
42	Transfert entre sections	1 968,00 €
66	Charges financières	517,00 €
67	Charges exceptionnelles	7 945,00 €
TOTAL		11 138,00 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
2	Excdt antér reporté	7 062,34 €
42	Transfert entre sections	375,00 €
70	Produit des services	3 700,66 €
TOTAL		11 138,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe Photovoltaïque 2021 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur CHARDRON, receveur, pour donner lecture des chapitres du budget annexe ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2021

Section d'investissement

Dépenses				Recettes			
Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021	Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2020	Proposition 2021
1	Déficit antérieur reporté		79 171,44 €	40	Transfert entre sections		79 171,44 €
40	Transfert entre sections		82 171,44 €	16	Emprunts et dettes		82 171,44 €
TOTAL		- €	161 342,88 €	TOTAL		- €	161 342,88 €
TOTAL GENERAL			161 342,88 €	TOTAL GENERAL			161 342,88 €

Section de fonctionnement

Dépenses		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
11	Charges à caractère général	3 000,00 €
42	Transfert entre sections	79 171,44 €
TOTAL		82 171,44 €

Recettes		
Chapitre	Libellé	Proposition 2021
42	transfert entre sections	82 171,44 €
TOTAL		82 171,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Vote le budget annexe ZAE Fromentel 2021 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES FPIC

Monsieur le Président donne la parole à Madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Le FPIC a été mis en place en 2012 et constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. La loi de finances pour 2012 prévoyait une montée en charge progressive, pour atteindre à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'Euros.

Le principe du FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Ainsi, sont contributeurs au FPIC les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.

En 2020, pour la Communauté de communes du Val d'Orne, la recette s'élevait à 182 345 €, soit 107 219 € pour la part intercommunale et 75 126 € répartis, comme suit, entre les communes membres.

Commune	Montant FPIC 2020
BAZOUCHES-AU-HOULME	5 863
CHAMPCERIE	2 077
CRAMENIL	2 121
FAVEROLLES	1 843
GIEL-COURTEILLES	11 443
HABLOVILLE	3 803
LIGNOU	1 864
MENIL-GONDOUIN	2 317
MENIL-HERMEI	3 269
MENIL-VIN	669
MONTREUIL-AU-HOULME	2 105
NEUVY-AU-HOULME	2 328
PUTANGES-LE-LAC	24 297
SAINT-ANDRE-DE-BRIOUZE	2 315
SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE	1 817
SAINTE-HONORINE-LA-GUILLAUME	5 634
LES YVETEAUX	1 361
TOTAL	75 126 €

La CDC du Val d'Orne a opté pour la répartition dite de « droit commun ». Le montant du Fonds est réparti entre les communes membres, en fonction : du potentiel fiscal et du nombre d'habitant.

Deux autres modalités de répartition sont possibles, elles sont dites « dérogatoires ». La modification de la répartition nécessite des conditions de majorité particulières.

- Pour moduler la répartition actuelle, dans la limite de 30%, en tenant compte du potentiel fiscal, du niveau de revenus et de la population : délibération à la majorité des 2/3 du Conseil communautaire, dans les deux mois suivant la notification du FPIC par les services de l'Etat ;
- Pour une répartition entièrement libre du prélèvement (part EPCI) ou du reversement total (part communes) :
 - délibération à l'unanimité du Conseil communautaire, dans les deux mois suivant la notification,
 - délibération à la majorité des 2/3, dans les deux mois, approuvé, dans un second délai de deux mois, par l'ensemble des Conseils municipaux de l'EPCI.

Monsieur le Président précise que ces éléments devaient être portés à la connaissance de tous, pour permettre d'aborder la question de la répartition du FPIC. Il ajoute qu'avant tout examen de la nouvelle clef de répartition, la CDC finance, à la place des communes, les compétences les plus récemment transférées comme l'urbanisme et le projet de PLUI (50 000 € d'inscription BP 2021), les aides aux entreprises, notamment pour faire face à la crise sanitaire (20 000 €) ou les études économiques (32 700€) et bientôt la mobilité.

Pour monsieur le Président cette question est essentielle et un vrai débat est nécessaire pour trouver des solutions aux besoins de la CDC. Pour développer des projets structurants pour le territoire, il faut développer ses recettes. Les nouveaux projets seront portés de plus en plus par les EPCI comme le CRTE, en cours de négociation avec les services de l'Etat.

Monsieur Michel Petit déplore le mode de répartition entre les communes et la CDC, il fait part de son questionnement sur ce sujet.

Monsieur le Président souligne le développement des compétences de la CDC et qu'à défaut d'une modification du FPIC, la fiscalité pourrait être sollicitée ou la collectivité devra se contenter de gérer plus modestement ses compétences, sans volonté de développement.

Les éléments ci-après sont ajoutés en complément, à la demande de madame Pommier :

« 1- Sur les critères pour être éligibles au FPIC, ceci :

Pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle. ». Notre Commune Saint-Hilaire de Briouze est concernées aussi par ce critère.

2- Notre Commune subit une déstabilisation de son budget voire mise en difficulté, depuis la dissolution de la CDC du Pays de Briouze, le FPIC pour Saint-Hilaire de Briouze est une dotation nécessaire pour son budget Communal.

3- Sur l'argumentation du Président sur le SIVOS de Briouze par rapport au FPIC. Depuis 2017, nous avons été intégrés à la CDC du Val d'Orne avec ces compétences dont la Compétence Scolaire, (création du SIVOS sur Briouze), je ne vois pas le rapport avec le FPIC, ce dernier sujet n'a jamais été abordé dans une discussion au moment du transfert de cette compétence. »

Monsieur le Président rappelle la création du SIVOS, en 2017, et du niveau de la dépense non négligeable, comme les aides aux entreprises, le restaurant de la commune ayant été soutenu à deux reprises.

Monsieur Jean-Claude Bignon fait part de sa contribution à la communauté d'agglomération de Fiers pour des compétences antérieures.

Madame Frouel apporte son soutien à la démarche de révision du FPIC en détaillant la compétence urbanisme et la mise en place du PLUI.

Madame Marie-Cécile Leperlier revient sur la prise de compétence différée de l'assainissement collectif.

Monsieur le Président explique que cette compétence sera prise, comme précédemment délibéré, de manière différée, mais avant 2026.

Madame Annette Martin estime, pour sa commune, que le montant reçu du FPIC, soit 1 843 €, demeure important pour sa collectivité.

Monsieur le Président remercie les membres de ce débat.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée 23h15.

Fait à Putanges-le-Lac, le 31 mai 2021

